

# NOTE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE REILLANNE ET SUR LES ENJEUX À ÉVOQUER AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026

Olivier Azières et Marc Caurette - Commission des Finances de la Commune - 20 février 2026

## Remarque préliminaire

Cette note présente des constats chiffrés ainsi que des éléments d'analyse concernant la situation financière actuelle de la commune. Elle formule également un certain nombre de questions destinées aux listes candidates aux élections municipales de mars 2026.

Les comptes 2025 ne sont pas encore définitivement validés par la Trésorerie de Forcalquier. Le budget 2026 est en cours de préparation et sera finalisé par la nouvelle équipe municipale. Les éléments présentés ici reposent donc sur les données actuellement disponibles en mairie, qui devront être confirmées dans les prochaines semaines.

## 1. Constats chiffrés

### 1.1 Une situation financière globalement saine à fin 2025

À la fin de l'exercice 2025, la situation financière de Reillanne peut être qualifiée de bonne. La trésorerie cumulée devrait se situer autour de 1,4 million d'euros. Ce niveau élevé résulte de deux facteurs principaux :

- Un ralentissement des nouveaux investissements au cours du dernier mandat.
- Des excédents significatifs dégagés par les budgets de fonctionnement, Budget Principal (BP) et Eau, ces dernières années.

Trois opérations ont principalement mobilisé les ressources au cours du dernier mandat :

- La Maison du Tilleul : 400 k€ nets pour la commune, déjà réglés.
- Le foncier de l'Écoquartier, projet finalement abandonné : 275 k€.
- L'achat du terrain des Lavandes jouxtant le Tennis et restant à aménager : 220 k€.

### 1.2 Une trésorerie à relativiser

Cette trésorerie importante 1,4 M€ ne constitue cependant pas une réserve librement mobilisable. La commune devra régler environ 800 k€ au titre des travaux de l'Îlot du Château, à la Communauté de communes (CCHPPB) qui fait l'avance des fonds. Des premiers remboursements importants sont à prévoir dès 2026.

Par ailleurs, environ 200 k€ resteront à la charge de la commune pour la mise hors d'eau du Moulin Delestic imposée par la DRAC (700 k€), sous réserve de l'obtention complète des subventions attendues (500 k€). Le coût d'une rénovation complète est aujourd'hui beaucoup trop élevé pour être envisagé !

**Après règlement de ces engagements et maintien d'une réserve de sécurité estimée à 200 k€, la capacité réellement disponible pour de nouveaux investissements serait de l'ordre de 200 k€\*.**

### 1.3 Un endettement fortement réduit

La dette communale devrait s'établir fin 2025 autour de 694 k€, soit environ 400 € par habitant. Ce niveau est modéré et très inférieur aux pics d'endettement connus par le passé. Pour mémoire il y a une vingtaine d'années, cette dette avoisinait les 3,5 M€, soit environ 2 400 € par habitant !

**Les remboursements annuels de capital ne représenteront que 80 k€ par an. Reillanne est aujourd'hui peu endettée.**

*\*1,4 M€ - (800 k€+200 k€) - 200 k€ pour la réserve de sécurité*

## 1.4 Des excédents de fonctionnement appelés à évoluer

Ces dernières années, les excédents de fonctionnement ont été significatifs. Ils ont permis de financer des investissements d'entretien, de reconstituer la trésorerie et de réduire la dette. De 2022 à 2025, les excédents de fonctionnement ont évolué comme suit :

| En millier d'€              | 2022       | 2023       | 2024       | 2025*      |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Budget Principal (BP)       | 297        | 403        | 282        | 284        |
| Budget Eau                  | 80         | 82         | 125        | 167        |
| Autofinancement brut        | <b>377</b> | <b>485</b> | <b>407</b> | <b>451</b> |
| Rembt capital emprunts BP   | (60)       | (59)       | (57)       | (59)       |
| Rembt capital emprunts Eau  | (44)       | (43)       | (24)       | (27)       |
| <b>Cash-flow disponible</b> | <b>273</b> | <b>383</b> | <b>326</b> | <b>365</b> |

\*Chiffres provisoires

Parmi les investissements divers réalisés en 2025, on relève, outre l'achat d'un local commercial Place de la Libération, nombre de "petits" travaux sur La Porte St-Pierre, le Cimetière, le Stade, les logements communaux, la porte de l'Église, l'École, la Bibliothèque, le Presbytère et aussi du matériel pour le nouveau cabinet médical...

Le budget de l'Eau sera juste autosuffisant les prochaines années, et il ne dégagera pas d'excédents significatifs. Il faudra financer en 2026 de nouvelles études réglementaires, le remplacement du système de télésurveillance (50 k€) et relancer le renouvellement des canalisations, mis en sommeil depuis plusieurs années, soit de quoi consacrer environ 100 k€ par an dans un plan pluriannuel

Les recettes exceptionnelles attendues (vente d'une maison pour 110 k€), un solde de subvention de 50 k€ ou les loyers supplémentaires à terme des 6 logements de l'îlot du Château (20 k€ par an) ne modifieront pas la donne.

**Dans ces conditions, les excédents futurs du Budget Principal pourraient se situer entre 200 et 300 k€ par an, dont environ 100 k€ pour les "petits" travaux récurrents, limitant la capacité d'autofinancement pour des projets structurants à réaliser sur le mandat 2026-2031.**

Bien que la commune soit peu endettée, la prochaine municipalité devra veiller au maintien d'excédents d'exploitation suffisamment convaincants aux yeux des prêteurs, pour pouvoir financer des investissements importants grâce à des crédits à long terme.

## 2. Questions aux listes candidates

Dans ce contexte, plusieurs questions structurantes se posent.

Quels investissements seront prioritaires au cours du prochain mandat ?

- Aménagement de la Place de la Libération.
- Rénovation de l'école.
- Habitat et Urbanisme (terrain du Caï, terrain des Lavandes, Centre ancien).
- Maison des jeunes.
- Maison de Services.
- Patrimoine, Culture, Sports...

Pour quels montants et selon quel calendrier ?

Quels leviers financiers seront mobilisés ? Évolution de la fiscalité locale ? Ajustement du prix de l'eau ? Réduction de certaines dépenses de fonctionnement ?

Quelle trajectoire démographique est envisagée ? Stabilisation autour de 1 750 habitants ou poursuite de la croissance ?

### 3. Les enjeux liés à l'intercommunalité

Une part importante des compétences autrefois exercées par la commune relève désormais de la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon (CCHPPB). Reillanne représente environ 17 % de la population intercommunale et dispose de 6 sièges sur 41 au conseil communautaire, actuellement présidé par M. DEPIEDS maire de Mane.

Chaque année, environ un tiers des impôts locaux payés par les Reillannais est reversé à la CCHPPB. En 2024, cela représentait près de 600 k€. Ces ressources alimentent le budget intercommunal qui finance les compétences transférées: Aménagement du Territoire, Réhabilitation de l'habitat ancien, Économie, Voirie, Services à la personne, Tourisme, Patrimoine, Traitements des déchets...

En retour, la commune bénéficie :

- De la prise en charge des dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à ces compétences.
- De l'ingénierie technique pour le montage des dossiers et l'obtention de subventions.
- D'avances de trésorerie, notamment pour l'Îlot du Château et la Maison Mathéron.

Parmi les dépenses d'investissement :

- La nouvelle Boucherie sur la place a représenté un investissement brut de 488 k€, dont 264 k€ de subventions, soit un reste à charge net de 224 k€.
- Le nouveau Bureau de Tourisme devrait être déplacé sur l'ancien lavoir de la Place, projet controversé, pour un montant de 326 k€, soit un net à charge après subventions de 176 k€.

Cependant, il reste difficile pour les habitants, et parfois pour les élus eux-mêmes, d'apprécier précisément l'équilibre entre les contributions versées et les retours obtenus. Les documents budgétaires intercommunaux sont complexes, et la ventilation territoriale des dépenses manque de lisibilité.

Plusieurs interrogations émergent :

- Les programmes pluriannuels de voirie sont-ils dimensionnés à la hauteur des besoins de Reillanne ?
- La compétence « Économie » bénéficie-t-elle équitablement à notre commune ?
- Les priorités d'investissement sont-elles suffisamment concertées avec les habitants ?

Dans la perspective du prochain mandat, trois enjeux se dessinent :

1. **La gouvernance et la transparence** : comment améliorer la compréhension des décisions communautaires et renforcer la concertation ?
2. **L'équité territoriale** : comment faire en sorte que Reillanne, commune la plus peuplée de l'intercommunalité, joue un rôle moteur et obtienne des retours proportionnés à sa contribution ?
3. **L'arbitrage des reillannais** : comment permettre à nos concitoyens de peser sur les choix prioritaires dans les futurs investissements portés par la CCHPPB ?

Enfin, la question du transfert futur de certaines compétences, notamment l'urbanisme (PLU), rend ce débat encore plus stratégique. Le positionnement de la future équipe municipale au sein de la CCHPPB, elle-même renouvelée à l'issue des prochaines élections, aura des conséquences directes sur les capacités d'action de la commune.

## 4. Urbanisme et perspectives

Le dossier de l'urbanisme demeure l'un des sujets les plus sensibles et les plus structurants pour le prochain mandat. Pourtant, il reste aujourd'hui difficile pour de nombreux habitants d'en percevoir clairement les enjeux et l'état d'avancement, alors que le projet de PLU n'est toujours pas finalisé.

Trois terrains majeurs illustrent ces enjeux :

1. **Le Terrain du Cai**, acquis par la commune pour 225 K€, initialement envisagé pour un écoquartier puis objet d'un désaccord avec la Préfecture suite à une modification du PLU proposée par la commune.
2. **Le terrain des Lavandes**, à proximité du tennis, récemment acheté par la commune, dont la destination reste à définir.
3. **Le terrain acquis par la CCHPPB près de la maison Villardo**, envisagé à un moment pour une Zone d'Activité, une caserne de pompier ou une nouvelle déchèterie, mais aujourd'hui en sommeil.

Par ailleurs, le contexte réglementaire évolue rapidement. La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), adoptée en 2021, fixe un objectif national de réduction drastique de l'artificialisation des sols d'ici 2050. Concrètement, cela signifie que les possibilités d'extension urbaine seront progressivement contraintes, notamment pour les "zones à urbaniser" (AU sur le cadastre) !

**Les communes devront davantage privilégier la densification, la réhabilitation et la sobriété foncière.**

Pour Reillanne, comme pour les autres communes, les conséquences pourraient être importantes :

- Réduction des surfaces constructibles futures.
- Arbitrages plus stricts entre développement résidentiel, activité économique et préservation des espaces naturels.
- Nécessité d'une planification plus fine et plus stratégique.

La question est technique, mais elle est aussi stratégique :

- Quelle vision de l'évolution du village avons-nous ?
- Quelle croissance démographique souhaitons-nous ?
- Quelles activités économiques souhaitons-nous accueillir ?

Chaque orientation aura des conséquences :

- Sur les finances (équipements, réseaux, services publics dont l'École).
- Sur le cadre de vie.
- Sur l'équilibre entre habitat permanent, résidences secondaires et résidences de Tourisme.
- Sur les relations avec l'intercommunalité si la compétence urbanisme (PLU) devait être transférée.

## 5. Conclusion générale

**La situation financière de Reillanne est aujourd'hui saine. Elle ne justifie ni inquiétude excessive ni optimisme irréaliste.**

**Le prochain mandat devra s'appuyer sur des choix clairs, hiérarchiser les priorités et assurer la cohérence entre ambition stratégique et moyens financiers réellement mobilisables.**